

Mission

Action ontarienne contre la violence faite aux femmes est un organisme provincial féministe et francophone, qui vise la pleine égalité des femmes dans toutes leurs diversités, entre autres par le développement des services, la défense des droits, la sensibilisation, la concertation et l'offre de ressources.

Valeurs

Solidarité ▪ Respect ▪ Intégrité ▪ Collaboration ▪ Inclusivité

Vision à long terme Action ontarienne contre la violence faite aux femmes est la référence provinciale dans son domaine d'action.

Vision 2028 Action ontarienne stimule et soutient activement la solidarité collective de son réseau de membres par l'animation d'une solide communauté de pratique basée sur la concertation, la collaboration et la revendication.

Enjeux

1. Concertation
2. Collaboration
3. Revendication
4. Pérennité de notre réseau de services

Enjeu 1 : Concertation

1.1 Mettre en œuvre des mécanismes de concertation

- Implanter les mécanismes opérationnels pour concerter les besoins exprimés par les gestionnaires, les intervenantes, les survivantes et les CA
- Identifier et mettre à jour en continu les besoins des membres: formation, analyse d'enjeux, matériel d'éducation et de sensibilisation et revendications
- Définir et proposer des stratégies de consultation des survivantes

1.2 Favoriser le développement d'une culture de partage

- Pérenniser le recensement des ressources du réseau
- Impliquer des ambassadrices du réseau dans l'animation et le développement de la communauté de pratique
- Partager annuellement les projets novateurs réalisés par les membres du réseau
- Reconnaître activement les membres lors de leurs initiatives de partage de ressources

Enjeu 2 : Collaboration

2.1 Mettre en œuvre les mécanismes de collaboration

- Maintenir un plan d'amélioration continue du portail du Réseau d'expertise
- Réaliser les activités d'amélioration du portail

2.2 Partager les ressources existantes

- Concevoir et maintenir à jour en continu un plan d'intégration des ressources existantes et de partage de ces ressources
- Réaliser les activités d'intégration et de partage avec les membres
- Partager les ressources pertinentes avec des partenaires externes ciblés

2.3 Concevoir et mettre à niveau de nouvelles ressources

- Concevoir et maintenir à jour un plan de développement de nouvelles ressources tenant compte des priorités identifiées lors des consultations
- Réaliser les activités de développement

2.4 Intégrer l'expertise des partenaires

- Identifier les partenaires dont l'expertise pourra contribuer à l'essor du réseau dont: universités, organismes, spécialistes, etc.
- Mettre à contribution des partenaires ciblés pour le développement de ressources partagés

Enjeu 3 : Revendication

3.1 Développer un plan provincial de revendication des SEF en matière de violence faite aux femmes

- Recenser les activités de revendication efficaces dans l’histoire d’Action ontarienne et du secteur de la VFF
- Identifier des meilleures pratiques novatrices en matière de revendication
- Concevoir des stratégies de revendication pour la mise en œuvre du plan provincial et former les membres
- Développer et mettre à jour les outils de revendication en appui à la stratégie de revendication

3.2 En collaboration avec les membres, mettre en œuvre la stratégie de revendication

- Assurer une veille active des décisions politiques qui ont des impacts sur les membres
- Définir et réaliser les activités de revendication concertées avec les membres

Enjeu 4 : Pérennité de notre réseau de services

4.1 Accroître la visibilité du réseau des membres d'Action ontarienne

- Définir les cibles auprès desquelles nous souhaitons accroître la visibilité du réseau
- Développer une stratégie de communication pour accroître la visibilité du réseau auprès des parties prenantes ciblées
- Mettre en œuvre la stratégie de communication

4.2 Assurer un financement stable des activités d'Action ontarienne

- Identifier les meilleures pratiques et les pistes de solutions en termes de diversification de financement
- Déterminer les activités d'Action ontarienne où la stabilisation du financement est nécessaire
- Concevoir et mettre en œuvre un plan de diversification de financement
- Assurer la pérennité des activités de concertation et de collaboration d'Action Ontarienne

4.3 Explorer la possibilité d'offrir des services partagés aux membres

- Identifier et prioriser les services partagés potentiels pour les membres
- Analyser les coûts et bénéfices des services partagés priorisés
- Statuer sur la possibilité d'offrir des services partagés aux membres